

Le CHU de Nantes s'engage pour la santé des mineurs protégés avec le lancement du Parcours Coordonné Renforcé (PCR) « Enfance Protégée »

Face aux inégalités de santé qui touchent les 400 000 enfants et jeunes majeurs suivis en protection de l'enfance à l'échelle nationale et suite à la publication de l'arrêté du 21 avril 2026, le CHU de Nantes déploie le Parcours Coordonné Renforcé (PCR). Cette avancée traduit l'aboutissement d'un long travail mené à l'initiative du CHU de Nantes, en lien étroit avec les pouvoirs publics nationaux. Ce dispositif innovant garantit à chaque enfant protégé et aux jeunes majeurs un suivi médical systématique, une coordination fluide entre les acteurs et un accès facilité aux soins psychiques.

Agir pour une population doublement vulnérable

En France, les enfants protégés subissent des carences de soins chroniques. Plus souvent hospitalisés que la moyenne, ils souffrent de traumatismes liés aux négligences et aux violences subies. Pourtant, leur accès aux soins et leurs droits en santé restent marqués par une forte inéquité par rapport à la population générale. Conformément aux lois de [2016](#) et [2022](#), le PCR Enfance Protégée vise à corriger cette trajectoire et à **améliorer l'accès aux soins des enfants protégés**.

Un dispositif pivot entre la ville et l'hôpital pour une mobilisation collective des acteurs

Le PCR repose sur une structure de **coordination départementale et organise le suivi des mineurs et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans** (y compris un an après la fin de leur prise en charge). Ses missions clés sont les suivantes :

- **Bilan de santé initial et annuel** : réalisé par un médecin traitant ou un pédiatre (ville, PMI, hôpital), permettant une évaluation globale (somatique et psychique) ;
- **Priorisation des soins** : garantie d'accès dès l'annonce de la mesure de protection pour orienter au mieux les enfants vers les soins adaptés à leurs besoins ;
- Mettre en place un **système d'information partagé entre les professionnels** : assurer la traçabilité médicale et la coordination entre les professionnels de santé et les acteurs de la protection de l'enfance.
- **Remboursements de soins psychiques précoce auprès de psychologues, psychomotriciens et ergothérapeutes libéraux**.

La mobilisation des professionnels libéraux, articulée en synergie avec la PMI, les services de pédiatrie et de pédopsychiatrie, les UAPED (Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger) et le secteur médico-social, favorise un **maillage territorial plus dense et élargit significativement l'offre de soins**. Ce travail partenarial impulse une montée en compétences partagée de tous les acteurs, centrés sur les besoins spécifiques des mineurs protégés.

Aussi, le PCR contribue à **replacer le recours au médecin traitant en première intention** et assure une continuité et une gradation des soins, y compris dans les situations de crises, et permet de limiter les situations d'attente. La structure de coordination **accompagne les travailleurs sociaux pour mieux soutenir les enfants et les familles, pour une nécessaire promotion de l'éducation à la santé et à la prévention.**

Par ailleurs, l'appartenance au réseau permet aux professionnels de santé comme à ceux de la protection de l'enfance, de bénéficier d'un **renforcement des compétences et d'une culture commune pour une meilleure prise en compte des besoins en santé des enfants protégés.**

Une innovation majeure : l'accès immédiat aux soins psychiques

Le PCR lève l'un des principaux freins à la prise en charge des soins psychiques : les délais d'attente en structures publiques (CMP², CAMPS³). Désormais, des soins précoces en santé mentale peuvent être mis en place auprès de professionnels libéraux (psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes) grâce à des forfaits spécifiques :

- Sur une période de douze mois, un enfant peut bénéficier d'un bilan psychologique rémunéré 120 €, suivi de 1 à 12 séances de psychologie à 50 € chacune, renouvelables après avis médical pour 1 à 6 séances supplémentaires.
- Un bilan de psychomotricité ou d'ergothérapie rémunéré 140 € peut être prescrit, suivi de 1 à 12 séances à 39 € chacune, renouvelables une fois.

C'est une innovation majeure, permettant des interventions précoces auparavant non prises en charge dans le droit commun.

« Pour ces enfants, dont les parcours de vie sont marqués par les traumatismes et l'instabilité, la santé est souvent laissée de côté. Jusqu'ici, les délais d'attente et le manque de lien entre le social et le médical conduisaient trop souvent à des ruptures de soins. Le PCR Enfance Protégée va permettre une réactivité inédite : garantir l'équité en santé pour les mineurs protégés de 0 à 21 ans, c'est l'enjeu de la généralisation. »

D^r Nathalie Vabres, Pédiatre coordinatrice, Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger, CHU de Nantes

Le parcours se déroule en plusieurs étapes :

1. Inclusion de l'enfant, planification et réalisation du bilan de santé initial ;
2. Suivi des préconisations médicales ;
3. Mobilisation éventuelle des soins précoces en santé mentale ;
4. Clôture annuelle du parcours.

L'ensemble du suivi sera retracé dans un système d'information partagé permettant d'assurer la coordination entre les professionnels de santé et les acteurs de la protection de l'enfance.

¹Protection maternelle et infantile

²Centre médico-psychologique

³Centre d'action médico-sociale précoce

Le déploiement national du PCR, prévu entre 2026 et 2028, a pour objectif d'**inclure 100 % des enfants placés et 60 % des enfants suivis en milieu ouvert.**

Le CHU de Nantes, historiquement mobilisé pour améliorer les soins des jeunes publics vulnérables

Ce déploiement s'appuie sur les succès des expérimentations « Santé Protégée » et « Pégase » qui ont suscité une forte adhésion de la part des professionnels de santé et des familles.

Entre 2019 et 2025, deux expérimentations — « Santé protégée » et « Pégase » — ont permis de structurer un suivi médical coordonné et d'améliorer l'accès à des soins somatiques et psychiques précoces. Leurs résultats probants, notamment une meilleure orientation vers les soins de premier recours et une réduction significative des hospitalisations, ont conduit à recommander leur inscription dans le droit commun.

« Aujourd'hui, nous sommes particulièrement fiers, à Nantes, d'être à l'initiative de cette innovation dans le champ de la protection de l'enfance grâce à l'engagement de nos équipes, en collaboration avec le médecin référent protection de l'enfance des services départementaux. Ces expérimentations ont nettement amélioré l'accès aux soins de ces enfants. Le rapport d'évaluation de Santé Protégée a montré une augmentation des recours aux soins courants (dentaire, ophtalmologie, vaccination) et une diminution significative des consommations de soins d'urgences dont les hospitalisations. Il est essentiel de poursuivre les prises en soins en ce sens, dans une logique de prévention et de parcours. »

Dr Nathalie Vabres, Pédiatre coordinatrice, Unité d'accueil pédiatrique des enfants en danger, CHU de Nantes

A propos du CHU de Nantes

Au cœur de la Métropole Nantaise, le CHU de Nantes compte près de 13 000 collaborateurs qui contribuent au rayonnement des valeurs du service public hospitalier : égalité, continuité, neutralité et adaptabilité. Avec ses neuf établissements, le CHU de Nantes constitue un pôle d'excellence, de recours et de référence aux plans régional et interrégional tout en délivrant des soins courants et de proximité aux 800 000 habitants de la métropole Nantes/Saint-Nazaire. Situé sur la rive sud de la Loire, un nouvel hôpital verra le jour en 2027. Plus grand projet hospitalier actuellement conduit en France, il sera le socle du futur quartier de la santé, un projet de dimension européenne. Avec 1 417 lits et 296* places ainsi qu'une augmentation de lits en soins critiques (10%), le nouvel hôpital proposera 64% de séjours en ambulatoire dans un environnement plus moderne, connecté, écologique et confortable, tant pour les patients que les professionnels.

*activités de court séjour réparties sur les sites Ile de Nantes et Hôpital Nord Laennec

Contact presse

Zakaria Gambert
zakaria.gambert@chu-nantes.fr - 07 77 25 95 47